



Demande de copies conformes de ⁽¹⁾ :

Licence communautaire pour le transport de :

 Marchandises
Arrêté du 16 novembre 1999 modifié (J.O du 30 novembre 1999)
 Personnes
Arrêté du 14 février 1986 modifié (J.O du 8 mars 1986)

Licence de transport intérieur pour le transport de :

 Marchandises
Arrêté du 16 novembre 1999 modifié (J.O du 30 novembre 1999)
 Personnes
Arrêté du 14 février 1986 modifié (J.O du 8 mars 1986)

I - Identification de l'entreprise

 Numéro SIREN :

 Raison sociale :

II - Demande

Transport de marchandises

Demande au préfet de la région (direction régionale de l'équipement) dans laquelle l'entreprise précitée est inscrite au registre des transporteurs et loueurs l'attribution de :

 Copies conformes supplémentaires de la licence communautaire de l'entreprise

 Copies conformes supplémentaires de la licence de transport intérieur sans mention limitative

 Copies conformes supplémentaires de la licence de transport intérieur avec mention limitative «véhicules de moins de 3,5 tonnes»

 Copies conformes en remplacement de la copie conforme n° suite à vol ou à perte

 Copies conformes supplémentaires de la licence de transport intérieur portant la mention limitative «activité de transport ou location assurée exclusivement à l'aide véhicules de moins de 4 roues»

La demande sera instruite sur la base des données mentionnées dans la fiche de calcul de la capacité financière contenue dans les formulaires CERFA n° 12724 ou 11415

 Si une recapitalisation a été effectuée depuis cette date en indiquer le montant €

 Si une garantie financière a été accordée, en indiquer le montant €

Transport de personnes

Demande au préfet du département (direction départementale de l'équipement) ou de la région (direction régionale de l'équipement) dans lequel l'entreprise précitée est inscrite au registre des transporteurs de personnes l'attribution de :

 Copies conformes supplémentaires de la licence communautaire de l'entreprise

 Copies conformes supplémentaires de la licence de transport intérieur

 Titres de transport spécifiques aux DOM.

 Copies conformes en remplacement de la copie conforme n° suite à vol ou à perte

La demande sera instruite en tenant compte des capitaux propres de l'entreprise tels qu'ils ressortent du dernier bilan clôturé.

III - Engagement du demandeur

Je prends note que l'exactitude de ces renseignements pourra être contrôlée à tout moment par les services habilités de l'État. À cette fin, je m'engage à conserver dans l'entreprise tous les documents ayant permis d'établir la demande et à les présenter à toute demande des agents de contrôle de l'État.

Avertissement : est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de présenter sciemment de faux renseignements à l'occasion d'enquête relative aux conditions d'inscriptions aux registres ou à la délivrance de titres administratifs d'exploitation des véhicules. Article 25-II de la loi de finance n° 52-401 du 14 avril 1952.

IV - authentification du demandeur

 Nom : Prénom :

 Date :

 Signature :

(1) Cocher la case correspondante